

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation,

donne délégation de signature à Monsieur Gérard JAZOTTES, Professeur des Universités, Vice-Président délégué à la formation Professionnelle et au développement des compétences,

à l'effet de signer, pour le Service Commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage,

- les devis indicatifs de formation
- les protocoles individuels de formation professionnelle
- les documents d'engagement avec les OPCA, OPACIF...
- les attestations de suivi de formation
- les attestations de fin de formation
- les attestations de présence des stagiaires
- les attestations d'inscription à un stage destinées au Pôle emploi
- les contrats de professionnalisation
- les conventions annuelles de formation professionnelle continue
- les conventions spécifiques aux contrats professionnels
- les conventions de stages en entreprise
- les demandes d'inscription au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle
- les attestations de gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi
- les lettres d'acceptation de candidatures
- les lettres de refus de candidatures
- les demandes de versement de l'indemnité du transport (DVI)
- les devis pour les prestataires extérieurs
- les conventions de prestations de services

En cas d'absence de Monsieur Gérard JAZOTTES, Monsieur Adrien BLAZY, Ingénieur d'études, Directeur par intérim du Service Commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A), reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement. Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Monsieur Gérard JAZOTTES et Madame Catherine CLUZEAUD-DELVIT en date du 15 décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 19 avril 2023

Le délégataire,

Gerard JAZOTTES

Le délégataire,

Adrien BLAZ

Le Président,

Jugues KENFACK